

Fabienne Guignard

Présidente de la commission

Fabienneguignard25@gmail.com

079 345 77 49

Préavis No 16 – Promotion économique – Rapport de la commission de politique régionale

Étaient PRESENTS à cette séance (salle des commissions, 24 août 2023)

Fabienne Guignard, Présidente, rapporteur

Alain Monod, Syndic, représentait la Municipalité (je le remercie)

Mme Muriel Cuendet Schmidt

Mme Brigitte Guex

M. Cédric Fiora

M. Yann Glayre

Mme Noemie Neumann Donegami (remplaçait Michael Maeder)

Mme Fabienne Bride (remplaçait Mazyar Yosefi)

M. Claude Matter

Était EXCUSE : M Nicolas Häusel

Madame la Présidente, chers collègues,

Voilà typiquement un sujet qui devait être traité par la commission de politique régionale, le tourisme. Pour une commune qui n'est de fait pas une commune touristique, la meilleure solution pour aborder en cohérence cette action de la promotion économique, la Municipalité propose par ce préavis de rejoindre l'entente intercommunale « *Communauté touristique de la région lausannoise* » qui regroupe depuis 2008 : Lausanne, Bussigny, Chavannes, Crissier, Ecublens, St-Sulpice, Lutry, Pully et Romanel. Belmont et Le Mont vont certainement bientôt en faire la demande aussi.

Si ce projet est accepté par notre Conseil, il entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Rappelons que ce préavis s'accompagne d'une convention intercommunale de la communauté touristique de la région lausannoise (entrée en vigueur en 2008) et un règlement intercommunal sur la taxe de séjour (entrée en vigueur le 1 janvier 2022) qui ne peuvent être modifiés par notre Conseil. Il s'agit donc d'accepter ce préavis tel quel ou de le refuser.

Je ne vais pas ici reprendre en détail le contenu détaillé du préavis, vous l'avez tous lu. Son but est d'introduire à Epalinges une taxe de séjour, selon les tarifs et définitions que l'on retrouve dans le règlement de la taxe de séjour (pas modifiable par ce préavis). Sans hôtels sur la commune (La marmite n'est pas un hôtel ni l'Union d'ailleurs), il s'agissait de savoir comment allaient être traités les 350 étudiants de l'EHL. Taxe ou pas taxe ? Sans matière légale cantonale pour ce faire, il n'y aura donc pas de taxe de séjour pour eux. Le problème principal consistait à trouver une solution pour les locations AirBnB, 63 locations à Epalinges tout de même par une taxe de CHF 3.- et des conditions particulières. Quelles modalités de perception ? Quelle répartition des fonds ? Quelles répercussions pour la Commune ?

C'est finalement l'Union des Communes Vaudoises (UCV) qui règlera le problème en signant un contrat avec AirBnB sur le plan cantonal. C'est donc l'UCV qui percevra les sommes concernées via AirBnB et les redistribuera aux Communes au pro rata défini. Pour notre commune, selon les statistiques actuelles, on s'attend à un montant global de CHF 5'000.- de revenus dont 23% nous reviendraient effectivement, à savoir environ CHF 1'000.-. Un montant qui ne pourra être qu'affecté à un nouveau fonds, dans le budget, destiné exclusivement à l'Office des affaires culturelles. Le reste étant destiné au fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL) dont la mission est de contribuer au financement tout ou partie de projets d'importance (basé normalement sur le nombre de nuitées). A Epalinges, la seule manifestation concernerait éventuellement le Festival 1066.

Si ce préavis s'imaginait sans contestation en début de séance, il a donné lieu pourtant à une belle discussion notamment sur le rôle de concurrence déloyale de AirBnB, sa fiabilité quelque peu contestée et surtout le montant de la taxe, jugé très, trop modique. Rappelons que la discussion à Lausanne sur la taxe de séjour n'avait pas véritablement inclus les hôteliers lausannois pourtant très concernés. D'où une certaine colère et scepticisme...

Cette taxe met-elle en danger la Commune d'Epalinges ? Non, aucun risque. Fallait-il vraiment déléguer cette tâche à l'UCV ? Oui, car elle nous décharge de l'administratif avec les logeurs. La Commune n'aurait-elle pas pu s'en charger ? Sûrement mais pourquoi le faire si la faïtière s'en occupe.

Quelques réticences existent donc bel et bien et le vote final vient à le démontrer. Le préavis, comme la convention et le règlement sont acceptés par 5 voix et 1 non et deux abstentions. Sans rapport de minorité. La Commission des Finances s'est elle aussi prononcée en faveur des textes susmentionnés.

Début de la séance : 18h30 et fin de la séance : 19h18

Epalinges, le 30 août 2023 / **Fabienne Guignard, présidente rapporteur**